



# SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Année 2020

Rapport d'activité

RAPPORT D'ACTIVITE GENERAL

ANNEXES PAR TERRITOIRE (sur demande)

SOMMAIRE

<b>CONTEXTE GENERAL.....</b>	<b>4</b>
<b>1- PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS.....</b>	<b>5</b>
1.1 COMPETENCES ET PERIMETRE DU S.I.D. ....	5
1.2 LE COMITE SYNDICAL ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION .....	6
1.2.1 Les délégués communaux .....	6
1.2.2 Les délégués au comité syndical du S.I.D. et au conseil d'administration de la régie du SID.....	6
1.2.3 Les réunions du comité syndical du S.I.D. et du conseil d'administration de la régie du SID.....	8
1.3 PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS .....	9
1.4 BUREAU ET COMITE DIRECTEUR DE LA REGIE DU SID .....	10
1.5 COMMISSIONS .....	10
1.6 REPRESENTANTS DU SID DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS .....	11
<b>2- GESTION .....</b>	<b>11</b>
2.1 GESTION EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....	11
2.2 GESTION EN REGIE DIRECTE.....	12
2.3 RESSOURCES HUMAINES.....	13
2.3.1 Organigramme.....	13
2.3.2 Statut du personnel.....	13
2.3.3 Evolution des effectifs .....	14
2.3.4 Délégués du personnel .....	14
2.3.5 Absences.....	15
2.3.6 formation.....	15

<b>3- LES RESULTATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2020 .....</b>	<b>16</b>
3.1 SYNTHÈSE du COMPTE ADMINISTRATIF 2020 .....	16
3.1.1 Section de fonctionnement .....	16
3.1.2 Section d'Investissement.....	19
3.1.3 Résultat de l'exercice .....	20
3.2 ETAT DE LA DETTE .....	20
3.3 ETAT DU RECOUVREMENT.....	22
<b>4- LISTE DES MARCHES ATTRIBUES PAR LE SID EN 2020 .....</b>	<b>22</b>
<b>5- PERFORMANCE DES RESEAUX .....</b>	<b>24</b>
<b>6- ETAT D'AVANCEMENT DES GRANDS PROJETS DU SID.....</b>	<b>25</b>
6.1 CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE DU SID .....	25
6.2 ALIMENTATION DU RESEAU D'ALLEX-MONTOISON PAR L'EAU DU RHONE.....	26
6.3 ALIMENTATION DU TERRITOIRE DE CREST NORD PAR LE TERRITOIRE D'ALLEX-MONTOISON ...	29
6.4 TERRITOIRE DE CREST SUD : AGRANDISSEMENT DE LA RESERVE DE CHOMEANE.....	31
6.5 CREATION D'UN RESEAU D'IRRIGATION - COMMUNES DE CHATEAUDOUBLE ET DE PEYRUS....	32
6.6 CONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE DE LA BAUME D'HOSSTUN ET RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION DE LA PLAINE D'EYMEUX .....	34
6.7 RECONVERSION DU RESEAU GRAVITAIRE DU TRICASTIN.....	35
<b>7- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS .....</b>	<b>36</b>
<b>7-ACTIVITES ANNEXES DU S.I.D.....</b>	<b>37</b>
<b>CARTOGRAPHIE.....</b>	<b>38</b>

## CONTEXTE GENERAL

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de Covid-19. Même si elle n'a pas outre mesure perturbé l'activité du SID, dont les salariés ont globalement pu poursuivre leur activité sur le terrain pour les personnels techniques et en télétravail pour les administratifs, la pandémie et les différents confinements ont eu des répercussions sur le renouvellement des instances de décision du SID. En effet, le second tour des municipales ayant eu lieu le 28 juin, soit 3 mois ½ après le 1er tour, le comité syndical n'a pu se réunir pour élire son nouvel exécutif que le 18 septembre.

2020 a également été l'année choisie par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes pour effectuer un contrôle approfondi de la gestion du SID depuis sa création en 2013 jusqu'à la fin 2019. Ce contrôle a touché tous les secteurs d'activité du SID, de la gouvernance (organisation et composition des instances de décision, réunions etc.) jusqu'à la comptabilité en passant par la gestion des ressources humaines, les marchés publics, la vente d'eau, la gestion déléguée etc.

Un travail minutieux a été nécessaire à l'équipe administrative du SID pour fournir l'ensemble des données nécessaires à la magistrate en charge du contrôle. Le rendu de ce contrôle a été effectif début 2021 et le rapport définitif est désormais consultable sur le site de la CRC.

Sur le plan météorologique, l'année 2020 a été globalement chaude et sèche dans le Département, avec notamment un mois de juillet le plus sec depuis 1959.

Dès la fin avril, le Préfet a positionné l'ensemble du département, excepté le secteur Rhône, en vigilance sécheresse tant pour les eaux superficielles que souterraines, puis en alerte début juin, avant que certains secteurs (Valloire-Gallaure et Bassin de la Drôme) ne soient placés en alerte renforcée fin juillet. Début septembre, tous les secteurs (toujours hors Rhône) étaient placés en alerte renforcée.

Le bilan de la consommation d'eau s'établit à 67 millions de m<sup>3</sup> pour 2020, soit une augmentation de 17% par rapport à 2019.

Cette augmentation cache toutefois des différences assez notables entre territoires. Dans le sud du département, il semble que les précipitations soient intervenues à des moments propices, générant de fait un recours moins important à l'irrigation. Cela n'a pas été le cas dans le centre et le nord du département.

# 1- PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

## 1.1 COMPETENCES ET PERIMETRE DU S.I.D.

Les arrêtés inter-préfectoraux des départements de l'Isère et de la Drôme du 11/12/2012, 27/05/2013, 11/05/2015 ont créé le Syndicat d'Irrigation Drômois.

L'arrêté inter-préfectoral des départements de l'Isère et de la Drôme du 07/02/2020 a modifié les statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois.

Le périmètre regroupe 123 communes des départements de la Drôme et de l'Isère.

Le S.I.D. assure :

- l'exploitation des installations d'irrigation collective (canaux, retenues, barrages, stations de pompage, réseaux et autres ouvrages annexes apportés ou présents sur le territoire des collectivités membres du S.I.D),
- l'exploitation de centrales hydroélectriques et la production d'électricité,
- la gestion administrative, juridique, comptable du syndicat,
- la construction de nouveaux équipements pour l'irrigation ou la production électricité,
- des prestations de gestion administratives et/ou techniques pour le compte d'autres structures collectives ayant pour objet principal l'irrigation (Associations Syndicales Autorisées, Associations Foncières Rurales, etc.).

Au sein du SID, les communes sont regroupées en « Territoires » en fonction des ressources en eau et des réseaux d'irrigation les alimentant :

- Territoire de Drôme Nord
- Territoire de Valloire-Herbasse
- Territoire de l'Hermitage
- Territoire de la Plaine de Romans
- Territoire Bourne/Valentinois
- Territoire du Val de Drôme
- Territoire d'Etoile/Livron
- Territoire de la Valdaine (Marsanne-Montélimar)
- Territoire du Sud

Le SID permet de regrouper et mutualiser les compétences pour gérer au mieux l'ensemble de l'irrigation collective. Son rôle est d'exploiter et de gérer l'irrigation pour plus de 15 000 clients, en s'adaptant aux besoins agricoles, tout en restant dans le cadre de la loi sur l'eau.

Il maintient des relations étroites avec les Organismes Uniques des Gestion Collective des prélèvements d'eau à usage agricole sur les bassins versants de rivières Classés en Zone de Répartition des eaux (ZRE) : OUGC gérés par le SYGRED, la chambre d'agriculture de la Drôme et la chambre d'agriculture de l'Isère.

Le SID réalise les travaux nécessaires pour utiliser au mieux la ressource en eau dans le respect de tous les utilisateurs. Il pérennise une tradition d'irrigation dans le département (ex : la Bourne irrigue la plaine de Valence depuis 1884) afin d'envisager l'avenir pour une agriculture dynamique et compétitive.

A ce jour le SID gère :

- 107 stations de pompage d'eau
- 106 Km de canaux d'irrigation
- 2 centrales de production hydroélectrique
- 1 Barrage sur la rivière Bourne (hauteur 12 m)
- 1 réserve de 700 000 m<sup>3</sup>
- 2000 Km de réseaux de distribution sous pression

## 1.2 LE COMITE SYNDICAL ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION

### 1.2.1 LES DELEGUES COMMUNAUX

Chaque commune désigne 1 délégué (et 1 suppléant) pour la représenter au S.I.D. soit un total de 123 délégués.

### 1.2.2 LES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU S.I.D. ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DU SID

En application des statuts du S.I.D., les délégués communaux se réunissent au sein de chaque territoire pour désigner leur représentant au comité syndical du S.I.D. (organe délibérant de la collectivité).

Chaque territoire est représenté, quelle que soit sa surface irriguée par 2 délégués et au-delà de 1 000 ha par un délégué supplémentaire par tranche de 1 000 ha.

Nom du Territoire	Communes membres	Surface souscrite au 01/01/2019	Nb de délégués communaux	Nb de délégués au SID
Bourne-Valentinois	ALIXAN, BARCELONNE, BEAUMONT-LES-VALENCE, BEAUREGARD-BARET, BESAYES, BOURG-DE-PEAGE, BOURG-LES-VALENCE, CHABEUIL, CHARPEY, CHATEAUDOUBLE, CHATEAUNEUF-SUR-ISERE, CHATUZANGE-LE-GOUBET, EYMEUX, GRANGES-LES-BEAUMONT, HOSTUN, JAILLANS, LA BAUME CORNILLANE, LA BAUME D'HOSTUN, MALISSARD, MARCHES, MONTELEGER, MONTELIER, MONTMEYRAN, MONTVENDRE, OURCHES, PEYRUS, PORTES-LES-VALENCE, SAINT-BARDOUX, SAINT-MARCEL-LES-VALENCE, SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS, SAINT-VINCENT-LA-COMMANDERIE, UPIE, VALENCE	10 933 ha	33	11
Etoile – Livron	ETOILE-SUR-RHONE, LIVRON-SUR-DROME	1 900 ha	2	2
Drôme Nord	ALBON*, ANDANCETTE, ANNEYRON*, BEAUSEMBLANT* BOUGE-CHAMBALUD (38), SAINT-RAMBERT-D'ALBON	1 131 ha	6	2
Herbasse - Valloire	ALBON*, ANNEYRON*, ARTHEMONAY, BATHERNAY BEAUSEMBLANT*, BREN, CHARMES-SUR-L'HERBASSE, CHATEAUNEUF-DE-GALAURE, CHAVANNES, CLAVEYSON, CREPOL, HAUTERIVES, LA MOTTE-DE-GALAURE, LAVEYRON, MARGES, MARSAZ, MONTCHENU, SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, SAINT-MARTIN-D'AOUT, SAINT-UZE	1 062 ha	21 (dont 3 communes * également sur Drôme Nord)	2
Hermitage	CHANTEMERLE-LES-BLES, CROZES-HERMITAGE, EROME, GERVANS, LARNAGE, MERCUROL-VEAUNES, SERVES-SUR-RHONE	476 ha	7	2
Plaine de Romans	CHATILLON-SAINT-JEAN, GENISSIEUX, GEYSSANS, MOURS-SAINT-EUSEBE, PARNANS, PEYRINS, SAINT-LATTIER (38), SAINT-PAUL-LES-ROMANS, TRIORS	1 914 ha	9	2
Val de Drôme	ALLEX, AUTICHAMP, CHABRILLAN, CLIOUSCLAT, CREST, DIVAJEU, EURRE, GRANE, LA REPERA-AURIPLES, LORLIOL-SUR-DROME, MONTOISON, SAOU, VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE	1 950 ha	10	2

## SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

**Siège Administratif :** 23, rue des Tilleuls – 26120 MONTELIER

Tél : 04.75.58.75.55 <https://www.syndicat-irrigation-dromois.fr>

Valdaine Marsanne	–	ALLAN, BONLIEU-SUR-ROUBION, CHAROLS, CHATEAUNEUF-DU-RHONE, CLEON D'ANDRAN, CONDILLAC, ESPELUCHE, LA BATIE-ROLLAND, LA BEGUDE DE MAZENC, LA COUCOURDE, LA LAUPIE, LA TOUCHE, LES TOURRETTES, MALATAVERNE, MANAS, MARSANNE, MONTBOUCHER-SUR-JABRON, MONTELIMAR, PONT-DE-BARRET, PORTES-EN-VALDAINE, PUYGIRON, PUY-SAINT-MARTIN, ROCHEFORT-EN-VALDAINE, ROYNAC, SAINT-GERVAIS-SUR-ROUBION, SAINT-MARCEL-LES-SAUZET, SALETES, SAUZET, SAVASSE	4 495 ha	29	5
Sud		CLANSAYES, DONZERE, LA GARDE-ADHEMAR, LES GRANGES-GONTARDES, SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, SAINT-RESTITUT, SOLERIEUX, SUZE-LA-ROUSSE, VALAURIE	817 ha	9	2
Total			24 678 ha	123	30

Les représentants extérieurs au conseil d'administration de la régie du SID sont :

*2 représentants de la Chambre d'Agriculture de la Drôme :*

- Monsieur Jean-Pierre ROYANNEZ
- Monsieur Jean-Michel COTTE

*4 représentants des usagers professionnels :*

- Monsieur Paul DESPESE
- Monsieur Christian FOREST
- Monsieur Thierry MOMMEE
- Monsieur Emmanuel GREGOIRE

*2 représentants des usagers non professionnels :*

- Monsieur Jean-Paul CROUZET
- Monsieur Christian ESTEVES

*1 représentant des communes du Royans :*

- Monsieur Emmanuel MICOLOD

*3 experts en irrigation dans le périmètre des communes membres :*

- Monsieur Léo CHOVIN
- Monsieur Guy LUNEAU
- Monsieur Jean CHANAS

Conformément aux statuts du SID, le comité syndical se réunit :

- ⇒ En formation élargie (avec les personnes extérieures) chaque fois que le comité d'administration de la régie aurait eu vocation à donner un avis :
  - ✓ organisation générale des services,
  - ✓ vote du budget,
  - ✓ vote des tarifs du service,
  - ✓ et toute question relative au fonctionnement de la régie,
- ⇒ En formation restreinte (sans les personnes extérieures) chaque fois que le comité d'administration de la régie n'avait pas d'avis à donner et notamment :
  - ✓ désignation du directeur,
  - ✓ élection du président et des vice-présidents,
  - ✓ modification des statuts du syndicat,
  - ✓ composition du comité syndical,
  - ✓ désignation des membres extérieurs,

### 1.2.3 LES REUNIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I.D. ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DU SID

6 réunions ont eu lieu en 2020, dont 2 liées au renouvellement des instances de décision suite aux élections municipales.

Les délibérations prises ont été les suivantes :

- 11/02/2020 compte rendu des actes accomplis par le Président  
Débat d'orientations budgétaires 2020  
Avenir des canaux de la Bourne et du Tricastin  
Délégations permanentes du comité syndical au Président  
Conventions avec des tiers pour le financement d'opérations de dévoiement de conduite  
tarif 2020 professionnels et communes antenne Plaine de Romans  
tarif 2020 professionnels et communes antenne Plaine de la Valdaine  
tarifs 2020 usagers non professionnels  
tarifs 2020 délégataires  
facturation redevance agence de l'eau 2020  
tarifs 2020 des prestations de main d'œuvre
- 03/03/2020 compte rendu des actes accomplis par le Président du 11/02/20 au 24/02/20  
approbation du compte de gestion 2019 du Trésorier  
approbation du compte administratif 2019  
affectation du résultat 2019  
approbation du budget primitif 2020  
Quotas de consommation 2020 - tarification  
Versement au groupement d'entraide  
Acquisition d'une parcelle section A n° 518 à Auberives-en-Royans auprès du SMABLA  
Attribution des marchés de construction du siège du SID  
Signature de conventions de servitude avec ENEDIS pour passage ligne électrique à Beaumont-lès-Valence
- 25/06/2020 Recrutement par la voie de l'apprentissage  
Approbation de la décision modificative n°1 au BP 2020  
Projet de cession de la passerelle du barrage d'Auberives  
Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire décrété pour faire face à l'épidémie de covid-19  
Recrutement d'un/e salarié/e en CDD - Étude foncière canaux de la Bourne et du Tricastin
- 18/09/2020 Procès-verbal de l'élection du Président et des vice-présidents
- 29/09/2020 Désignation des délégués au Syndicat de Gestion de la Ressource en Eau de la Drôme (SYGRED)  
Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)  
Élection des membres de la commission de délégation de service public  
Désignation de représentant à la commission locale de l'eau du sage Drôme  
Désignation du représentant à la commission locale de l'eau du sage bas Dauphiné plaine de Valence  
Désignation du représentant à la commission locale de l'eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire  
Désignation du représentant à la commission locale de l'eau du SAGE Roubion-Jabron  
Désignation du représentant à la SA d'économie mixte locale énergie-Rhône-Vallée

Désignation des représentants extérieurs pour siéger au conseil d'administration de la régie  
Désignation des membres extérieurs pour siéger au comité directeur de la régie  
Délégation du comité syndical au président  
Indemnités de fonction du président et des vice-présidents  
Remboursement des frais de déplacement liés à l'exercice du mandat de membre du comité syndical

27/10/2020 Quotas pour l'année 2020

27/10/2020 Décision modificative n°2 au budget du SID pour 2020

### 1.3 PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

Le S.I.D. est représenté par son Président et 6 vice-Présidents élus le 18 septembre 2020 :

M Bernard VALLON : Président

1<sup>er</sup> Vice Présidente : Mme VIAL Anne Claire: Grands projets structurants

2<sup>ème</sup> Vice Président : M ROCH Gérard : Gestion des finances

3<sup>ème</sup> Vice Président : M GARIN Maryannick : Gestion des ressources humaines

4<sup>ème</sup> Vice Président : M GRANGEON Philippe : Marchés publics et achats

5<sup>ème</sup> Vice Président : M TRAVERSIER Richard : Exploitation et relations irrigants

6<sup>ème</sup> Vice Président : M CHASTANG Jean Christophe : Gestion du foncier



De g. à d. : MM. Grangeon, Garin, Vallon, Roch, Mme Vial, MM. Traversier et Chastang

## 1.4 BUREAU ET COMITE DIRECTEUR DE LA REGIE DU SID

Le bureau du SID est constitué de :

M Le Président : M Bernard VALLON

Les Vice-Présidents

Un représentant par territoire :

- Monsieur Luc ARMANET, *responsable du territoire de Drôme Nord*
- Monsieur Franck DOCHIER, *responsable du territoire de Valloire-Herbasse*
- Monsieur Nicolas FLANDIN, *responsable du territoire de l'Hermitage*
- Monsieur Ludwig BLANC, *responsable du territoire du Val de Drôme*
- Monsieur Sébastien MOURRAT, *responsable du territoire Plaine de Romans*

Il est élargi à 4 personnes extérieures membres du Conseil d'Administration de la Régie pour siéger en formation de **Comité Directeur de la Régie**.

- Monsieur Léo CHOVIN
- Monsieur Jean CHANAS
- Monsieur Guy LUNEAU
- Monsieur Jean-Paul CROUZET

## 1.5 COMMISSIONS

### Composition de la commission d'appel d'offres :

M Bernard VALLON Président,

délégués titulaires : Monsieur Philippe GRANGEON, Monsieur Gérard ROCH, Madame Anne-Claire VIAL, Monsieur Stéphane HILAIRE, Monsieur Christian CHABERT

délégués suppléants : Monsieur Christian RAMAT, Monsieur Laurent TERRAIL, Madame Anaïs ROBERT, Monsieur Maryannick GARIN, Monsieur Ludwig BLANC

### Composition de la commission de délégation de services publics :

M Bernard VALLON Président,

délégués titulaires : Monsieur Philippe GRANGEON, Monsieur Jean-Christophe CHASTANG, Monsieur Claude LAYS, Monsieur Nicolas FLANDIN, Monsieur Richard TRAVERSIER

délégués suppléants : Monsieur Christian RAMAT, Monsieur Laurent TERRAIL, Madame Anaïs ROBERT, Monsieur Maryannick GARIN, Monsieur Ludwig BLANC.

## 1.6 REPRESENTANTS DU SID DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

SAEML Rhône-Vallée : Monsieur Laurent TERRAIL

CLE du Val de Drôme : Monsieur Ludwig BLANC

CLE du Sage Bas Dauphiné Plaine de Valence : Madame Anne-Claire VIAL

CLE du Sage Bièvre-Lies-Valloire : Monsieur Luc ARMANET

CLE du Sage Roubion-Jabron : Monsieur Frédéric LERAT

SYGRED :

Délégués titulaires : Monsieur Bernard VALLON, Madame Anne-Claire VIAL, Monsieur Gérard ROCH, Monsieur Maryannick GARIN, Monsieur Philippe GRANGEON, Monsieur Richard TRAVERSIER, Monsieur Jean-Christophe CHASTANG, Monsieur Ludwig BLANC, Monsieur Sébastien ROUSSIN, Monsieur Franck DOCHIER, Monsieur Georges DELOCHE, Monsieur Nicolas FLANDIN

Délégués suppléants : Monsieur Romuald-Davy DOUCIN, Monsieur Sébastien MOURRAT, Monsieur Claude LAYS

## 2- GESTION

La gestion des activités du SID est mixte :

- certains territoires sont gérés en délégation de service public,
- certains territoires sont gérés en régie directe

### 2.1 GESTION EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

3 territoires sont gérés sous contrats de délégation de service public :

Territoire Etoile/Livron :\_délégataire SAUR, fin du contrat : fin 2030

Territoire de l'Hermitage - Secteur Larnage : délégataire VEOLIA, fin du contrat : fin 2027

Territoire de l'Hermitage - Secteur Serves Erôme Gervans : délégataire SAUR, fin du contrat : fin 2022

## 2.2 GESTION EN REGIE DIRECTE

Les autres territoires sont gérés en régie par les équipes du SID.

Le S.I.D. a été organisé en :

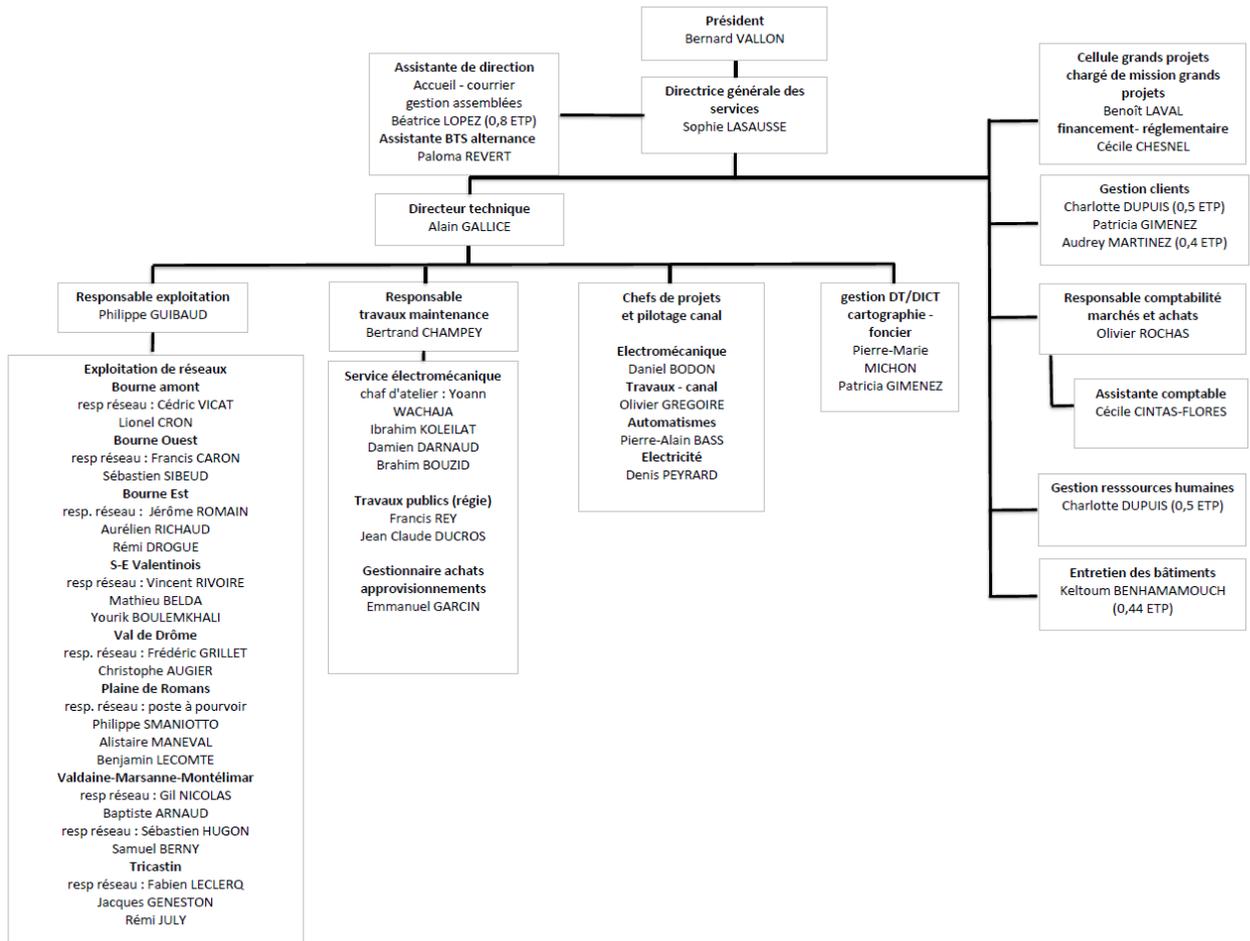
- une **direction générale** implantée au siège, avec les fonctions d'administration générale et de gestion des ressources humaines.
- 3 Antennes d'exploitation :
  - **antenne "plaine de Valence"** implantée au siège assurant l'exploitation des réseaux et les relations avec les irrigants situés entre la rivière Isère et la Rivière Drôme,
  - **antenne "plaine de Romans"** implantée dans les locaux de St Paul Les Romans assurant l'exploitation des réseaux et les relations avec les irrigants situés au nord de la rivière Isère,
  - **antenne "plaine de la Valdaine"** implantée dans les locaux de Montboucher sur Jabron assurant l'exploitation des réseaux et les relations avec les irrigants situés au sud la Rivière Drôme,
- 4 services supports (implantés – jusqu'à la mi décembre 2020, dans les locaux de St Marcel Lès Valence) :
  - service "**Clients**",
  - service "**Maintenance Electromécanique**",
  - Service "**Travaux Publics**",
  - Service "**Comptabilité et marchés publics**".

Cette organisation, issue de la fusion post-2013, a été remaniée en 2021.

## 2.3 RESSOURCES HUMAINES

### 2.3.1 ORGANIGRAMME

L'organigramme ci-dessous est issu de la refonte de l'organisation du SID opérée en 2021. Il est à jour au 30/09/2021.



### 2.3.2 STATUT DU PERSONNEL

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'effectif du S.I.D. est de 48 personnes, dont 4 à temps partiel.

Statut	Nb
Privé	39
Public titulaire	9

---

### 2.3.3 EVOLUTION DES EFFECTIFS

L'année 2020 a été marquée par des difficultés de recrutement et un turn-over important des salariés. Les fiches de poste et la procédure de recrutement ont été étudiées et modifiées pour s'efforcer de pallier à cette situation. Des difficultés persistent toutefois pour trouver des profils adaptés aux postes à pourvoir.

#### Nombre de recrutements : 7

- Mlle Paloma REVERT (CDD), en qualité d'assistante polyvalente en alternance,
- M. Damien DARNAUD (CDI), en qualité d'agent de maintenance,
- M. Sofien FATMI (CDD), en qualité d'agent d'exploitation de réseau,
- M. Vincent LOMER (CDD), en qualité d'agent d'exploitation de réseau,
- M. Paul SARRE (CDD), en qualité d'agent d'exploitation de réseau,
- M. Aurélien RICHAUD (CDD), en qualité d'agent d'exploitation de réseau,
- M. Sébastien SIBEUD (CDD), en qualité d'agent d'exploitation de réseau,

#### Nombre de départs : 7

- Retraite : 3
  - Mme Joëlle BARD
  - M. Jean-Luc VEYRIER
  - M. Roland MARTIN
- Autres motifs : 4
  - M. Jean-François DURAND
  - M. Sofien FATMI
  - M. Vincent LOMER
  - M. Paul SARRE
  - M. Manuel REGNAULD DE LA SOUDIERE

---

### 2.3.4 DELEGUES DU PERSONNEL

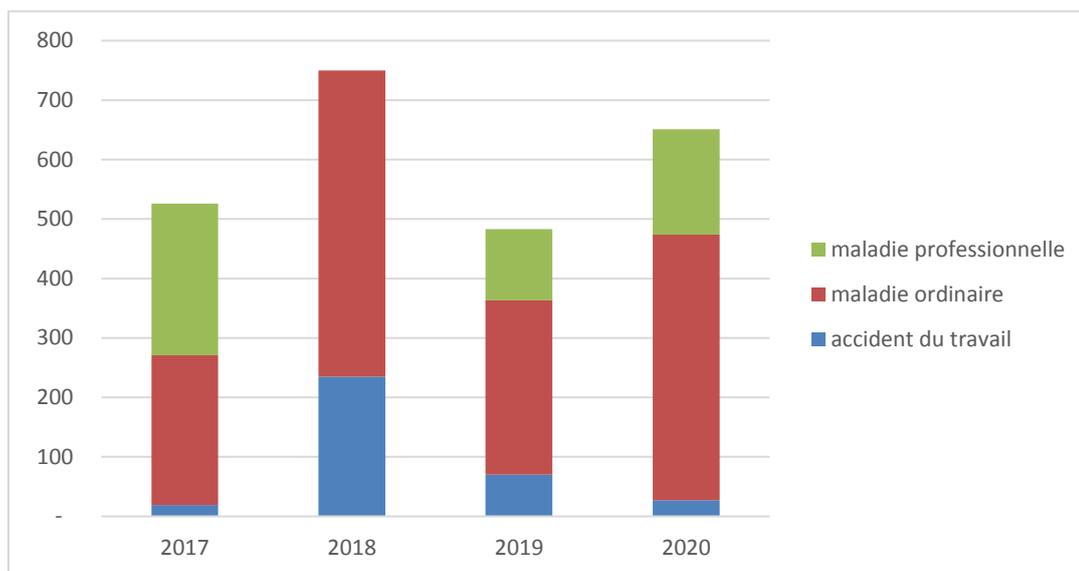
Les délégués du personnel actuels sont issus des élections professionnelles de juin 2018 :

- M. Jean Luc VEYRIER, titulaire, jusqu'au 31 mai 2020,
- Mme Marie Pierre REBOUL, titulaire,
- M. Sébastien HUGON, titulaire à/c du 1<sup>er</sup> juin 2020,
- M. Baptiste ARNAUD, suppléant.

Leur mandat durant 4 ans, de nouvelles élections auront lieu en juin 2022.

### 2.3.5 ABSENCES

L'absentéisme pour cause de maladie est en hausse en 2020 par rapport à 2021.



### 2.3.6 FORMATION

29 salariés ont suivi au moins une formation en 2020 :

- Dans le domaine de la sécurité, 308 heures de formation ont été consacrées aux habilitations électriques, avis d'aptitude à la conduite d'un pont-roulant, sauveteur-secouriste du travail)
- Dans le domaine informatique, 80h30 ont été consacrées à des formations excel, logiciel gestion financière et paie, SIG.

Ce sont au total 388h30 qui ont été consacrées à la formation en 2020, pour un montant de 7.590 €, ce qui représente un doublement de l'enveloppe consacrée à la formation au cours des exercices antérieurs.

### 3- LES RESULTATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2020

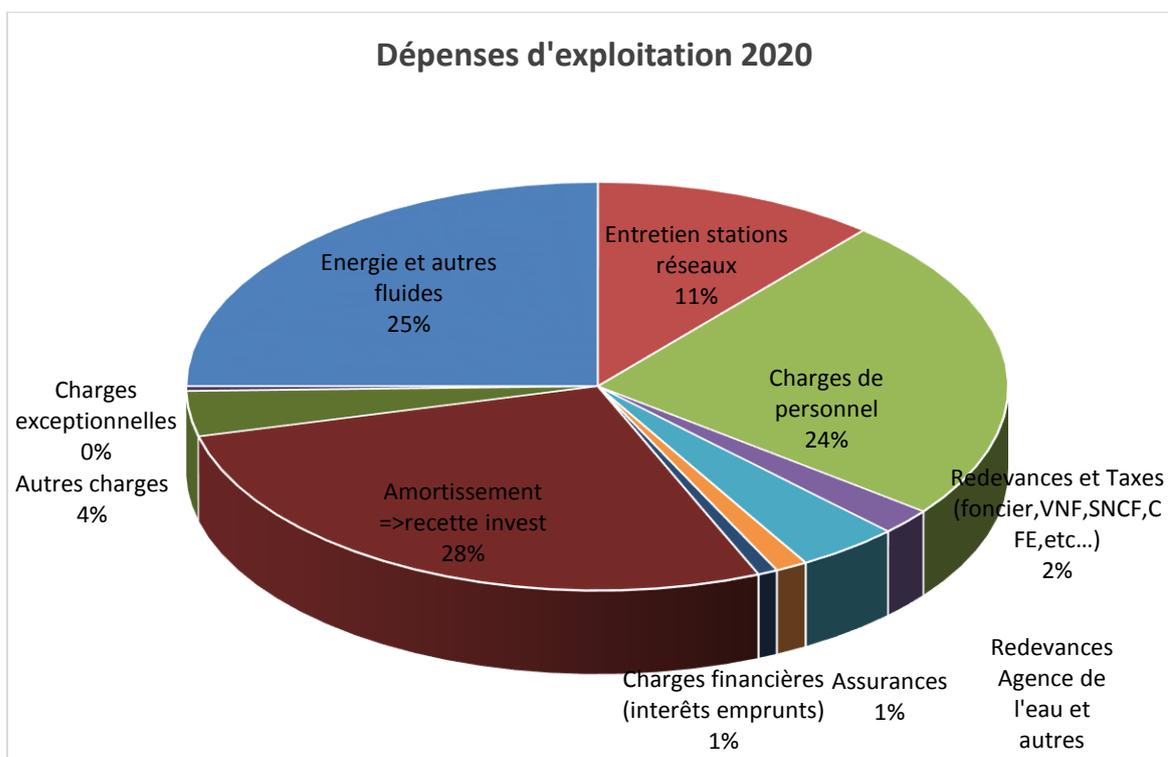
#### 3.1 SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

##### 3.1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses, l'exécution du budget de fonctionnement s'est soldée comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	CA 2020	BP 2020	écart en euros
Energie et autres fluides	2 489 494,92	3 055 015,00	- 565 520,08
Entretien stations réseaux	1 273 645,01	1 265 000,00	8 645,01
Charges de personnel	2 419 074,09	2 494 280,00	- 75 205,91
Redevances et Taxes (foncier,VNF,SNCF,CFE,etc...)	207 418,99	190 590,00	16 828,99
Redevances Agence de l'eau et autres	400 934,00	406 880,00	- 5 946,00
Assurances	125 543,16	128 000,00	- 2 456,84
Charges financières (intérêts emprunts)	77 511,00	78 580,00	- 1 069,00
Amortissement =>recette invest	2 730 045,13	3 226 330,00	- 496 284,87
Autres charges	355 934,18	497 169,00	- 141 234,82
Charges exceptionnelles	38 012,92	88 560,00	- 50 547,08
Provisions	-	-	-
Dépenses imprévues	-	252 000,00	- 252 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 117 613,40</b>	<b>11 682 404,00</b>	- 1 564 790,60

Dépenses d'exploitation 2020



Les dépenses d'exploitation s'établissement à 10,1 M€, soit une baisse de 5% par rapport à 2019, essentiellement liée à la baisse de la facture énergétique.

- ⇒ La dépense d'électricité du SID a évolué à la baisse sous l'effet conjugué de la baisse de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), effective à/c du 01/01/2019 et désormais visible sur les factures de l'année et d'un avoir de 750.000 € d'indemnité pour coupure longue. En effet, suite à l'épisode neigeux de la mi-novembre 2019 ayant généré des coupures relativement longues dans plusieurs parties du département de la Drôme, le SID a reçu plusieurs avoirs de son fournisseur d'énergie, correspondant aux indemnités pour coupure longue dues par ENEDIS en pareil cas. Ces indemnités sont fonction de la puissance souscrite et de la durée de la coupure.
- ⇒ Masse salariale : son évolution a été impactée par le versement d'indemnités de départ en retraite (3 départs en 2020), la revalorisation des salaires de 1,2%, la prime Covid-19 et le remplacement de salariés absents.

Les recettes de fonctionnement se sont établies comme suit :

FONCTIONNEMENT RECETTES	CA 2020	BP 2020	écart en euros
Travaux en Régie	404 675,55	371 220,00	33 455,55
Amortissement subventions	305 237,99	305 260,00	- 22,01
Vente d'eau	10 096 344,71	9 225 280,00	871 064,71
Redevances agence de l'eau et autres	466 373,66	425 480,00	40 893,66
Travaux et prestations facturés	183 578,97	270 975,00	- 87 396,03
Vente d'électricité	367 724,26	409 730,00	- 42 005,74
Energie réservée	733 433,98	243 154,00	490 279,98
Divers	10 046,86	10 030,00	16,86
Produits exceptionnels	1 207 843,94	-	1 207 843,94
<b>TOTAL</b>	<b>13 775 259,92</b>	<b>11 261 129,00</b>	<b>2 514 130,92</b>
<b>Résultat</b>	<b>3 657 646,52</b>		

L'année chaude et sèche a eu un impact positif sur les ventes d'eau, qui représentent 75% des recettes et sont en hausse d'un peu plus de 4%, atteignant 10 M€.

Par contre, la production d'électricité est en baisse de 30% à l'Ecancière et Auberives en Kwh, d'où une baisse de recette de 28%.

Les recettes exceptionnelles se maintiennent à un niveau élevé du fait de la perception du trop versé de CSPE afférent à l'exercice 2018.

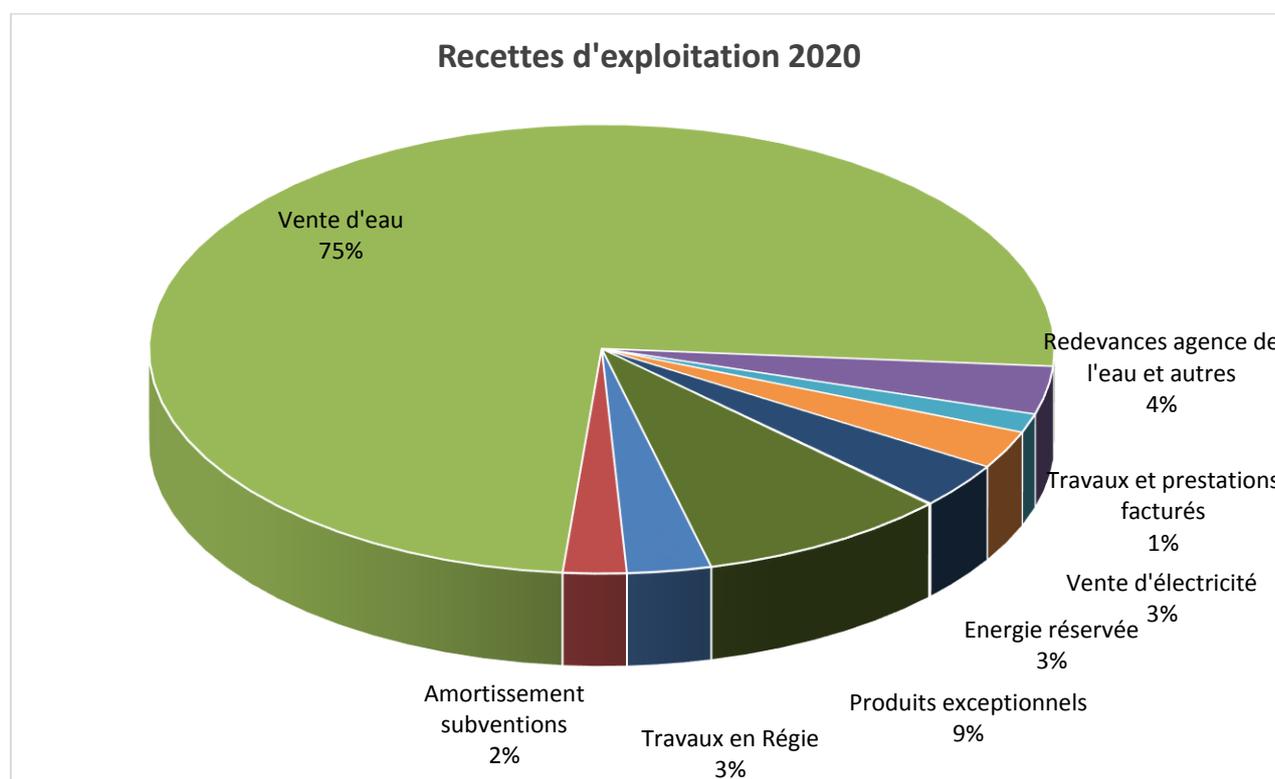
Pour mémoire, la CSPE est une taxe prélevée sur l'ensemble des consommateurs d'électricité (professionnels et particuliers). Elle est proportionnelle au volume d'électricité consommée et sert à dédommager les opérateurs des surcoûts engendrés par les obligations qui leur sont imposées par la loi sur le service public de l'électricité (politiques de soutien au développement des énergies renouvelables, financement du chèque énergie pour les foyers aux revenus modestes etc.)

Suite aux démarches entreprises par les services du SID, le Syndicat bénéficie désormais de taux réduits spécifiques aux activités industrielles (2€ par MWh au lieu de 22,5€ par MWh).

La qualité d'activité industrielle du SID (SPIC) a permis d'obtenir 4 remboursements au titre des années 2015 à 2018, pour un montant total de 4 832 775 € :

1. En 2018 : 1 035 124 € au titre de l'année 2016,
2. En 2018 : 1 345 619 € au titre de l'année 2017,
3. En 2019 : 1 345 066 € au titre de l'année 2015,
4. En 2020 : 1.106.966 € au titre de l'année 2018.

Comme indiqué précédemment, la CSPE au taux réduit est appliquée directement sur les factures de l'année.



Au final, l'exercice se solde en fonctionnement par un excédent de 3,8 M€.

### 3.1.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de 56% des prévisions, soit 8,5 M€. Cet écart est à mettre sur le compte :

- 1) Du rythme d'exécution des chantiers, d'alimentation d'Alex-Montoison par l'eau du Rhône et de construction du nouveau siège, freiné par la pandémie,
- 2) Du report en 2020 d'un certain volume de crédits non consommés en 2019 alors que ces crédits n'avaient pas fait l'objet d'un engagement juridique ou comptable. Cette situation n'aura plus cours du fait de la mise en place d'une politique d'engagement systématique des dépenses,
- 3) Du retard pris dans la désignation des nouvelles instances de décision du SID, ce qui a également retardé l'adoption de certaines orientations.

A noter : les dépenses d'équipement ont progressé de 252 % par rapport à 2019 (2,4M€ en 2019).

INVESTISSEMENT DEPENSES	2020	
	BP	CA
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	15 291 055,62 €	8 440 651,86 €
16 EMPRUNTS	4 522 000,00 €	521 282,03 €
DEPENSES IMPREVUES	176 500,00 €	0,00 €
040 OPERATION ORDRE	1 088 755,00 €	743 975,51 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	145 544,57 €	144 409,52 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>21 223 855,19 €</b>	<b>9 850 318,92 €</b>

En matière de recettes d'investissement, seuls 745.000 € de subventions sur les 5,9 M€ prévus ont été encaissés, les délais d'instruction des demandes de versement des subventions étant relativement longs.

INVESTISSEMENT RECETTES	2020	
	BP	CA
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	5 895 629,00 €	744 905,34 €
16 EMPRUNTS	5 100 000,00 €	4 000 000,00 €
21 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 086,62 €	- €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	4 263,14 €
10 DOTATIONS - RESERVES	2 572 845,00 €	2 572 845,00 €
040 OPERATIONS ORDRE SECTIONS	3 371 874,57 €	2 874 454,65 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>16 950 435,19 €</b>	<b>10 196 468,13 €</b>

C'est la raison pour laquelle il a été nécessaire de souscrire un prêt relais de 4M€ en août 2020.

L'exercice se solde en investissement par un résultat excédentaire de 346 149,21 €.

### 3.1.3 RESULTAT DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
1) recettes de l'exercice 2020	10 196 468,13 €	14 111 310,57 €	24 307 778,70 €
2) dépenses de l'exercice 2020	9 850 318,92 €	10 253 738,62 €	20 104 057,54 €
I) Résultat de l'exercice 2020 (1-2)	346 149,21 €	3 857 571,95 €	4 203 721,16 €
II) Résultat de l'exercice 2019	6 172 447,51 €	3 423 019,62 €	9 595 467,13 €
<b>A) Résultat de clôture de l'exercice 2020 (I + II)</b>	<b>6 518 596,72 €</b>	<b>7 280 591,57 €</b>	<b>13 799 188,29 €</b>
3) Reste à réaliser recettes 2020	4 437 181,00 €	- €	4 437 181,00 €
4) reste à réaliser dépenses 2020	877 917,91 €	- €	877 917,91 €
B) solde des restes à réaliser (3-4)	3 559 263,09 €	- €	3 559 263,09 €
<b>RESULTAT D'ENSEMBLE (A+B)</b>	<b>10 077 859,81 €</b>	<b>7 280 591,57 €</b>	<b>17 358 451,38 €</b>

#### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

RESERVE D'INVESTISSEMENT R1064	14 750,00 €
RESERVE D'INVESTISSEMENT R1068	3 700 000,00 €
REPORT EN EXPLOITATION R002	3 565 841,57 €

### 3.2 ETAT DE LA DETTE

Hors prêt relais contracté en 2020 pour permettre d'attendre l'encaissement des subventions (et qui va faire l'objet d'un remboursement au début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021), le capital restant dû au 31/12/2020 s'élève à 2.627.057,87 €. La dette est composée à 100% de produits non structurés.

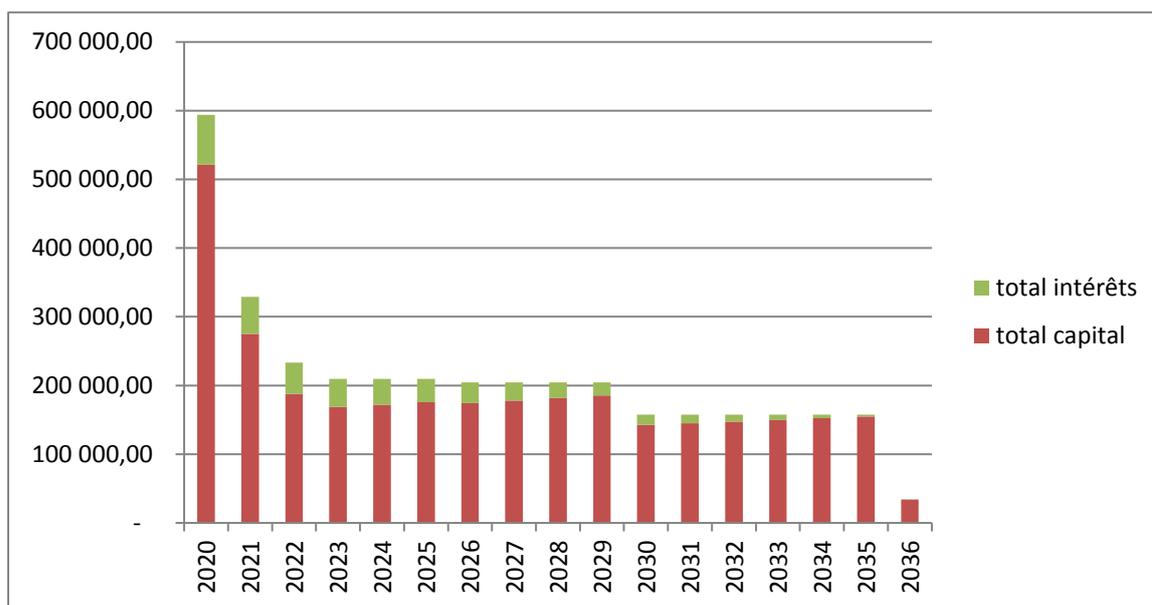
**L'annuité de l'exercice 2020 s'est élevée à 582.966 €**

dont Capital : 521.281,96 €

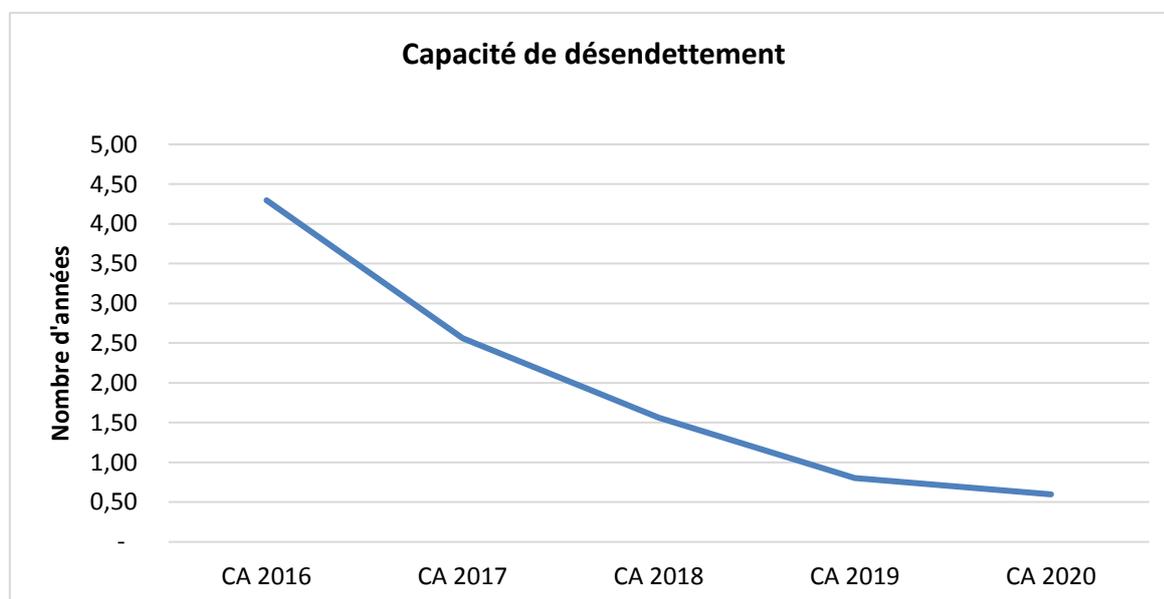
dont Charges d'intérêts : 72.397,92 €

Le taux d'endettement du SID est faible, le ratio encours de la dette/recettes de fonctionnement est de 27 %.

Le profil d'extinction de la dette se présente comme suit :



La capacité de désendettement (qui mesure le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant que le SID y consacre l'intégralité de son épargne brute) s'établit à 6 mois.



### 3.3 ETAT DU RECOUVREMENT

Au 31/12/2020, les restes à recouvrer au titre des exercices antérieurs sont les suivants :

TERRITOIRE	2015	2016	2017	2018	2019	Total général
Bourne-Valentinois	6 473,35	14 494,31	24 522,51	11 350,11	70 176,93	127 017,21
Drôme Nord	762,77	1 266,53	776,94		2 702,50	5 508,74
Marsanne-Montélimar	4 124,34	218,72	6 874,77	2 023,55	29 882,06	43 123,44
Plaine de Romans	5 072,14	4 164,51		125,07	13 608,07	22 969,79
Sud	368,54	1 232,86	507,31	443,76	1 708,40	4 260,87
Val de Drôme		6 476,79		2 307,50	5 097,60	13 881,89
Valloire-Herbasse				881,03	1 428,73	2 309,76
<b>Total général</b>	<b>16 801,14</b>	<b>27 853,72</b>	<b>32 681,53</b>	<b>17 131,02</b>	<b>124 604,29</b>	<b>219 071,70</b>

Nota : Il n'a pas été tenu compte des restes à recouvrer concernant la facturation 2020 émise à la fin du mois de novembre 2020, qui ne sont pas représentatifs.

## 4- LISTE DES MARCHES ATTRIBUES PAR LE SID EN 2020

### **Programme 2019-2020 : Travaux électriques Haute tension n° 2019-0010**

- Lot n°1 : Territoire Canal de la Bourne : Renouvellement du tableau HT de la station de pompage du Martinet : Entreprise CSME : 85 262.67 € HT
- Lot n°2 : Territoire Canal de la Bourne : Renouvellement du tableau HT de l'usine Hydro-électrique de l'Ecancière : entreprise CSME : 113.298,90 € HT

### **Programme 2020-2023 : Mesures de suivi écologique de la rivière Bourne à l'aval du Barrage d'Auberives en Royans n° 2019-005 :**

- Bureau d'études TERANA (63) : 83 844 € HT pour 3 ans

### **Programme 2019-2020 : Travaux de tuyauterie**

- Territoire du Sud : Renouvellement tuyauterie de la station de pompage de St Restitut : Entreprise MITEC (26) : 47 258.00 € HT

### **Marché de mission de contrôle juridique, technique et financier de l'exploitation par le Délégué de la concession de production et distribution d'eau d'irrigation du territoire d'Etoile-Livron**

- société Assistance Conseil Service à LAGNIEU – montant maximal du marché 39.500 € HT sur 6 ans.

### **Marché d'achat de véhicules n° 2020-0001**

- lot 1 –achat de 3 véhicules utilitaires légers : MINODIER AUTOMOBILES – 43.303,33 € HT
- Lot 2 – achat d'une berline compacte - GENIN AUTOMOBILES – 16.930 € HT

### **Marché études complémentaires – grands projets du SID n° 2020-0002**

- Lot 1 Etude Véore-Amont - analyse économique : Société du Canal de Provence – 34.000 € HT
- Lot 2 Véore-Amont – étude d’impact de l’ensemble des ouvrages de l’opération et dossier Loi sur l’eau : SUEZ CONSULTING (SAFEGE SAS) - 49.352,70 € HT
- Lot 3 Val de Drôme – analyse économique : Société du Canal de Provence – 18.000 € HT

### **Accord-cadre à bons de commande - travaux de sécurisation des sites du SID n° 2020-0003**

- SARL Clôtures de la Raye – 90.000 € HT

### **Marché de fourniture et installation de panneaux photovoltaïques n° 2020-0004**

- Société SOLSTYCE – 69.708,73 € HT

### **Marché de travaux de réfection partielle de l’étanchéité du talus nord de la retenue de Juanon n° 2020-0005**

- Groupement SAS CHEVAL T.P. – ALPES GEOS ETANCHEITE – 99.971,70 € HT

### **Marché infrastructure informatique et téléphonie du siège du SID à Montélier n° 2020-0006**

- Lot 1 Fourniture et mise en œuvre d’une infrastructure serveur et service de maintien en condition opérationnelle partie fixe et partie à bons de commande : société COM6 – 57.234 € HT
- Lot 2 Fourniture et mise en œuvre d’une solution de téléphonie et maintenance partie fixe et partie à bons de commande : société IPGARDE – 11.197,10 € HT

### **Marchés de maîtrise d’oeuvre 2020-2021 n° 2020-0007**

- Lot 1 Maillage Alex-Crest Nord : société CAEAU – 29.762,50 € HT
- Lot 3 construction de la station de pompage de la Baume d’Hostun et renforcement du réseau d’irrigation de la Plaine d’Eymeux : société CAEAU – 59.697,50 € HT

### **Marché de réalisation de pêches électriques à l’occasion du chômage annuel du canal de la Bourne n° 2020-008**

- GIP Terana – 11.964 € HT

### **Marchés travaux de canalisation programme 2020-2021 n° 2020-0009**

- Lot 1 Territoire Bourne-Valentinois commune d’Alixan déplacement d’une conduite lié à l’aménagement d’une serre agrivoltaïque : groupement Chapon/Oboussier – 68.818,74 € HT
- Lot 2 Territoire Etoile-Livron commune d’Etoile-sur-Rhône réalimentation par le réseau de Péchibran de bornes au lieudit Les Rouries : LDTP – 13.250,78 € HT
- Lot 3 Territoire Bourne-Valentinois commune de Jaillans déplacement d’une conduite lié à la construction d’une maison : LDTP – 10.474,22 € HT

### **Marché de fourniture et entretien des vêtements de travail 2020-2023**

- Société INITIAL 679,96 € HT/mois

## 5- PERFORMANCE DES RESEAUX

Territoire	Réseaux	Volumes consommés (m <sup>3</sup> )	Rendement	Volumes prélevés (m <sup>3</sup> )
Drôme Nord	Tous réseaux	3 402 097	87,1%	3 904 776
Valloire Galaure	Tous réseaux	1 381 939	98,7%	1 399 560
Peyrins Geysans	Tous réseaux	54 320	98,1%	55 391
Drôme des collines	Crépol- Montchenu	123 151	100,5%	122 482
Drôme des collines	Herbasse BS (Bren - Crépol - Le Chalon - Marsaz - S Donat)	255 491	101,3%	252 148
Drôme des collines	Herbasse HS (Arthemonay - Bathernay - Margès - Montchenu - Peyrins)	177 524	94,9%	186 979
Drôme des collines	Margès	351 292	101,7%	345 407
Drôme des collines	Bren - Chavannes	694 196	94,9%	731 303
Drôme des collines	St Donat - Clérieux	109 380	102,7%	106 490
Plaine de Romans	Tous réseaux	4 203 305	92,4%	4 550 443
Bourne	Global tous réseaux	49 369 704	87,7%	56 289 471
Bourne	Portes les Valence/Fontaines	1 233 321	70,6%	1 745 962
Bourne	Riviers/St Marcel Sud/Portes les Valence	3 137 387	nc	2 798 229
Bourne	Combeaux	348 221	100,2%	347 629
Bourne	Lilas 1/Lilas 2/Morliettes	5 565 891	70,2%	7 926 583
Bourne	Papelissier	704 631	64,9%	1 086 114
Bourne	Monts du Matin/Vernet	4 799 084	89,0%	5 394 703
Bourne	Les Ruches	2 947 080	88,7%	3 323 873
Bourne	Mondy	476 286	62,5%	762 217
Bourne	A.M.C.	4 131 717	82,2%	5 027 013
Bourne	Hostun Jaillans	2 336 354	97,3%	2 400 915
Bourne	Buzatte	321 443	101,3%	317 172
Bourne	Granges Les Beaumont	358 000	73,0%	490 530
Sud Est Valentinois		6 081 878	98,9%	6 151 106
Val de Drôme	Crest Nord	1 364 576	58,0%	2 354 679
Val de Drôme	Allex-Montoison	2 035 414	92,8%	2 194 432
Val de Drôme	Crest Sud Choméane	1 469 912	88,6%	1 659 360
Val de Drôme	Crest Sud Grâne	80 747	nc	79 253
Loriol Cliausclat		800 649	83,8%	955 700
Marsanne		6 340 737	82,5%	7 682 467
Rhône-Montélimar	Nord	2 547 830	72,5%	3 515 653
Rhône-Montélimar	Sud	4 444 570	83,0%	5 354 839
Sud	Tricastin Pression	637 775	nc	1 013 673
Sud	St Restitut	479 333	49,0%	979 050
<b>TOTAL</b>		<b>112 765 235</b>	<b>86,1%</b>	<b>131 505 602</b>

## 6- ETAT D'AVANCEMENT DES GRANDS PROJETS DU SID

### 6.1 CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE DU SID

La livraison du siège est intervenue fin 2020.



Nous avons donc pris possession, juste avant la fermeture annuelle du SID pour les fêtes de fin d'année, de locaux spacieux, bien isolés et éclairés, dans un environnement calme, offrant des facilités de stationnement.

Un soin particulier a été apporté à la modernisation des outils de travail : connexion à la fibre optique, nouveau serveur informatique, téléphonie basée sur la technologie VOIP, outils de visioconférence, paperboard numérique...

L'atelier a fait l'objet d'aménagement destinés à améliorer et sécuriser les conditions de travail des salariés : pont-roulant, cabine de peinture, de soudure, marquage au sol ,etc.

Enfin, un tri sélectif poussé a été mis en place.



Bilan financier de l'opération (dépenses 2015-2021) :

compte	Total général
2031 - Frais d'études	170 535,99
2033 - Frais d'insertion	1 440,00
2051 - Concessions et droits similaires	26 394,00
2111 - Terrains nus	149 556,00
2125 - Terrains bâtis	356,50
21351 - Bâtiments d'exploitation	-
2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	12 810,00
217315 - Bâtiments administratifs	-
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	40 003,28
2313 - Constructions	2 019 865,17
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	-
<b>Total général</b>	<b>2 420 960,94</b>

Aucune subvention n'a été accordée pour la réalisation de cet équipement. Toutefois, la vente de l'ancien siège de Saint Marcel est venue en atténuation de la dépense pour un montant de 300.000 €.

## 6.2 ALIMENTATION DU RESEAU D'ALLEX-MONTOISON PAR L'EAU DU RHONE

### Objectif :

Substitution des prélèvements dans la rivière Drôme au seuil des PUES par un prélèvement dans le fleuve Rhône afin de contribuer aux objectifs de réduction des prélèvements dans le bassin versant de la rivière Drôme classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

## Etat d'avancement :

Le projet élaboré par le groupement de bureaux d'études SAFEGE/Ca'Eau en 2012 prévoyait de faire transiter l'eau du Rhône vers le réseau d'Allex-Montoison par le réseau d'Etoile/Livron. Les mesures effectuées par le Bureau d'études Ca'Eau au cours de la saison 2014 et surtout au cours de la saison 2015 ont relevé que les données transmises par l'exploitant du réseau (SAUR) étaient partielles, incomplètes et ne représentaient pas la réalité de la répartition des volumes distribuées.

La conception du projet a donc été entièrement revue par le bureau d'étude Ca'Eau aux mois juillet-Aout 2016 (au vu des résultats des mesures faites sur le réseau et des données 2015 transmises par la SAUR en juin 2016). Par sécurité, il a été conçu une alimentation du réseau d'Allex-Montoison par l'eau du Rhône indépendante du réseau Etoile/Livron. Ce nouveau projet a été approuvé par le comité syndical du SID le 12/09/2016.

L'autorisation de prélèvement dans le Rhône a été délivrée par arrêté préfectoral le 17/08/2017.

Après un premier rejet, (lié à la méconnaissance au sein de la mairie d'Etoile sur Rhône des procédures liées aux raccordements ENEDIS), le permis de construire de la station de production a été délivré par la mairie d'Etoile sur Rhône le 31/01/2018. La parcelle pour la construction de cette station de pompage a été acquise.

Le permis de construire de la station de reprise a été délivré le 04/12/2017 par la commune d'Allex. La parcelle pour la construction de cette station de pompage a été acquise par le SID le 16/11/2015.

Malgré 70% de pré-accords (oraux, par mail ou par courrier), seulement 40% des conventions de servitudes liées au passage de la canalisation sur les communes d'Etoile sur Rhône et Livron sur Drôme ont été signées par les propriétaires des parcelles. Cette situation a obligé le SID à mettre en œuvre une procédure de mise en place de Servitudes d'Utilité Publique.

L'arrêté instituant une servitude de passage sur les terrains dont les propriétaires n'ont pas donné de facilités a été pris le 11 février 2019.

Ils ont été interrompus mi-mars en raison de la pandémie COVID19 pour reprendre fin avril.

La mise en service du réseau d'alimentation par l'eau du Rhône était prévue pour l'été 2021. Mais une difficulté technique rencontrée pour réaliser le passage de la canalisation sous l'autoroute A7 et la voie ferrée à hauteur d'Etoile-sur-Rhône a repoussé cet objectif à l'année 2022.

Ces travaux devaient se dérouler durant le mois de mars. Il s'agissait de réaliser à l'aide d'un micro-tunnelier un forage de 80 mètres de long à 6 mètres de profondeur pour installer un fourreau en béton d'un mètre de diamètre dans lequel devait ensuite être posée une canalisation de 700 mm. L'ensemble des études géotechniques avaient été effectuées préalablement. Mais lorsque l'entreprise chargée du forage a creusé sa fosse d'entrée en février, elle a alerté le SID sur le fait que les conditions du sous-sol n'étaient pas les mêmes que celles mises en évidence lors de l'étude géotechnique. Elle a donc estimé qu'engager les travaux avec le micro-tunnelier pouvait être préjudiciable à la sécurité des ouvrages, autoroute et voie ferrée.

Tout a été mis en œuvre pour trouver une solution alternative qui permette de réaliser le forage dans le créneau programmé avec la SNCF, entre le 10 et le 20 mars [la SNCF exige une planification très précise des travaux car elle doit ralentir ses trains durant le chantier] mais sans résultat. Une réunion a ensuite été organisée le 30 mars avec les services de l'État et l'ensemble des acteurs du projet pour trouver une solution qui puisse être opérationnelle pour juillet-août. Mais la conclusion est sans appel : On ne peut rien entreprendre aujourd'hui sans une meilleure connaissance de la nature du sous-sol.

Les travaux sous la RN7 ont été réalisés au mois de Juin 2021. Les travaux de franchissement de la ligne SNCF seront quant à eux réalisés au printemps prochain pour une mise en service de ce réseau d'alimentation en 2022.

### Coût et financement :

La tranche 1 a fait l'objet d'une réalisation pour un montant total de travaux de 1 348 890,21 € HT et des subventions suivantes :

- Agence de l'Eau RMC : 596 564 €
- Conseil Départemental de la Drôme : 242 465,76 €
- FEADER : 171 265,49 €

Les tranches 2 et 3 sont en cours, pour un montant prévisionnel de 6 127 696 € HT.

Elles font l'objet des financements suivants :

- Agence de l'Eau RMC : 4 019 978 €
- Conseil Départemental de la Drôme : 241 250 €
- FEADER : 608 746,40 €
- CNR : 350 000 €

Le financement de la CNR qui concernait la création de la station de la Poulatte a été soldé en mai 2021.



compte	Total général
<b>☐ Dépense</b>	<b>6 127 289,66</b>
2031 - Frais d'études	276 837,13
2033 - Frais d'insertion	3 381,08
2111 - Terrains nus	14 659,09
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	5 832 412,36
<b>☐ Recette</b>	<b>2 356 288,25</b>
13111 - Agence de l'eau	1 802 557,00
13118 - Autres	311 265,49
1313 - Départements	242 465,76
1318 - Autres	-

### 6.3 ALIMENTATION DU TERRITOIRE DE CREST NORD PAR LE TERRITOIRE D'ALLEX-MONTOISON

#### Objectifs :

L'objectif du présent projet est double :

-> mailler les réseaux d'Allex-Montoison et de Crest Nord Bas service afin d'utiliser au mieux les deux ressources disponibles :

- Eau du Rhône : 2 000 m<sup>3</sup> /h
- Nappe d'Allex : 1 000 m<sup>3</sup> /h

-> supprimer totalement les prélèvements directs en période d'étiage (01/06 au 15/09) dans la rivière Drôme au seuil SMARD (excepté pour le prélèvement destiné à l'alimentation de la réserve de Crest Sud qui sera maintenu).

Le SID maintient cependant la possibilité d'utiliser les alimentations suivantes :

- prélèvement direct dans la rivière Drôme au seuil SMARD en dehors de la période d'étiage donc avant le 1er juin et après le 15 septembre de chaque année (afin de pouvoir optimiser les consommations énergétiques).
- les alimentations par l'eau des rivières Isère et Bourne via le canal de la Bourne, le réseau du Sud Est Valentinois, la réserve de Juanon et le réseau de Crest nord Haut Service (à titre de secours en cas d'incident de fonctionnement).

Les travaux consistent :

- au remplacement du puits d'essai réalisé en 2007 (équipé d'une pompe d'exhaure de 480 m<sup>3</sup> /h refoulant à 20 m HMT dans la bache d'Allex et utilisé comme apport de substitution partielle à la prise d'eau dans le rivière Drôme au seuil des Pues) par deux puits (équipés

chacun d'une pompe de 250 m<sup>3</sup> /h à 150 m HMT refoulant directement sur le réseau de distribution d'Allex-Montoison). Les deux pompes installées seront récupérées parmi les quatre pompes de la station de pompage d'Allex.

- A la reprise des installations électriques (installations des deux pompes sur variateurs de vitesse) et d'automatisme et les raccordements hydrauliques nécessaires à la mise en œuvre de ces deux puits.
- Au maillage des réseaux d'Allex-Montoison et de Crest Nord par la pose de 5 Km de canalisations

#### Etat d'avancement :

Réalisation des puits au printemps 2019.

Marché de maîtrise d'œuvre attribué le 09 novembre 2020.

La consultation pour les travaux de pose de canalisation sera lancée en fin d'année 2021

#### Coût et financement :

La demande de financement a été approuvée à hauteur de 80% (validé par les conclusions de l'étude économique demandée par l'Agence de l'Eau, financée par l'Agence de l'Eau à 70%).

Le montant total de travaux subventionnables est de 1 526 734,90 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- FEADER : 490 387,92 €
- Agence de l'Eau : 466 000 €
- Conseil Départemental de la Drôme : 265 000 €



Etat des dépenses et recettes pluriannuelles au 31 décembre 2020

compte	Total général
<b>Dépense</b>	<b>107 998,80</b>
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	107 998,80
<b>Recette</b>	-
13118 - Autres	-

#### 6.4 TERRITOIRE DE CREST SUD : AGRANDISSEMENT DE LA RESERVE DE CHOMEANE

##### Objectifs :

Augmenter la capacité de la réserve afin que le réseau de Crest sud fonctionne en quasi autonomie pendant les périodes de pointe de consommation.

##### Etat d'avancement :

Procédure d'acquisition des terrains achevée (2017).

Etudes préliminaires (curage, tranchée drainante...) réalisées en 2018.

Autorisation de travaux pour l'extension de la réserve de Choméane obtenue (octobre 2020).

Marché de maîtrise d'œuvre attribué le 19 novembre 2020.

Marché de travaux attribué le 30 aout 2021. Les travaux seront réalisés sur deux intersaisons :

- Du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 15 mars 2022
- Du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 15 mars 2023

Ce calendrier permet la réalisation du chantier à un rythme cohérent vis-à-vis des contraintes de travaux et d'exploitation du réseau. Le projet prévoit :

- La réalisation de 120 000 m<sup>3</sup> de déblais
- La mise en place d'enrochements pour la stabilité de talus
- Le maintien de l'accès aux camions de la centrale à béton Vicat
- L'aménagement et l'utilisation de la piste d'accès longeant le Rif Noir afin de respecter les conclusions de l'enquête publique

##### Cout et financement :

Ce projet ne bénéficie pas de subvention. Il bénéficie en revanche de la valorisation des matériaux.

Montant du marché de travaux : 154 185,77 € HT

compte	Total général
<b>Dépense</b>	<b>92 973,74</b>
2031 - Frais d'études	42 590,00
2033 - Frais d'insertion	2 585,71
2111 - Terrains nus	7 307,36
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	40 490,67

#### 6.5 CREATION D'UN RESEAU D'IRRIGATION - COMMUNES DE CHATEAUDOUBLE ET DE PEYRUS

##### Objectif :

Création d'un réseau d'irrigation sous pression sur les communes de Chateaudouble et Peyrus afin de substituer les prélèvements actuels (canaux d'irrigation et irrigants individuels) par un prélèvement limité en période d'étiage sur la Lierne et stockage intersaisonnier de l'eau.

##### Etat d'avancement :

Le projet prévoit la mise en place d'un réseau d'irrigation collectif sous pression sur le secteur « Véore Amont » (Communes de CHATEAUDOUBLE et de PEYRUS) avec une retenue collinaire afin de répondre, aux besoins agricoles en eau et de se substituer aux prélèvements à usage agricoles dans les cours d'eau de la Lierne et de la Véore et dans les nappes du bassin versant de la Véore amont.

Combinée à l'arrêt des canaux, cette opération doit permettre l'atteinte des objectifs quantitatifs définis dans le cadre du PGRE fixés à 520 000 m<sup>3</sup> pour le volet agricole.

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2012 par le bureau d'études Ca'EAU concluant à la possibilité d'atteindre cet objectif en utilisant le prélèvement de l'ASA de la Martinette et la réalisation d'une réserve inter saisonnière d'eau.

Enfin, l'Avant Projet Détaillé (APD) a été réalisé en 2017 par le bureau d'études SAFEGE afin de définir les ouvrages nécessaires à la réalisation de ce projet :

- Prise d'eau dans la rivière Lierne indépendante du canal de la Martinette,
- Ouvrage de stockage inter saisonnier de 300 000 m<sup>3</sup> alimenté par la prise d'eau (avec maintien d'une alimentation en période d'étiage contrôlée fonction du débit réservé) et une conduite gravitaire,
- Station de pompage pour la distribution d'eau de 1 200 m<sup>3</sup> /h.

Pour faire suite à cette étude, le Syndicat d'irrigation Drômois a défini :

- le périmètre potentiel d'irrigation,
- le réseau de distribution,
- les maillages potentiels avec les réseaux voisins
- les conditions économiques de réalisation de cette opération

et a engagé une campagne de pré-souscription au service d'irrigation collectif sous pression.

Le financement de ce projet estimé à plus de 8 millions d'euros reposera sur :

- Les financeurs institutionnels,
- Les exploitations agricoles de Peyrus et de Chateaudouble ayant souscrits au service d'irrigation collectif,
- Une mutualisation auprès des irrigants individuels du bassin versant de la Véore
- Une mutualisation auprès des irrigants collectifs du territoire Bourne-Valentinois

#### Coûts et financement :

Le montant de l'APD, comprenant également des essais géotechniques, s'est élevé à 63 189 €HT.

L'assiette de financement s'élève à 36 074 €HT.

L'APD a été financé de la manière suivante (solde reçu en février 2020) :

- Conseil Départemental de la Drôme : 10 000 € (28%)
- Agence de l'Eau RMC : 18 859 € (52%)



Concernant les travaux, un positionnement a été obtenu par les financeurs et le coût de l'irrigation a été accepté par les acteurs locaux.

Le financement de l'agence de l'eau reste toutefois conditionné aux résultats d'une étude économique que l'agence de l'eau finance elle-même à hauteur de 70%.

C'est le bureau d'études SCP qui a été retenu. La première phase d'état des lieux a été achevée en décembre 2020.

En parallèle, la DDT nous a adressé en novembre 2020 des précisions quant au respect d'un Débit Minimum Biologique (DMB), éléments dont nous n'avons malheureusement pas connaissance jusqu'à ce jour. L'étude des volumes prélevables fixait cette valeur à 150 l/s, valeur 5 fois supérieure à la valeur de débit réservé déjà très contraignante pour le remplissage de la retenue.

Une étude exhaustive des mesures de débits sur la Lierne va être faite et le SID devra statuer sur la poursuite du projet.

## 6.6 CONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE DE LA BAUME D'HOSTUN ET RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION DE LA PLAINE D'EYMEUX

### Objectifs :

L'objectif du projet est :

- D'apporter une réponse aux insuffisances techniques des installations actuelles du SID et de l'ASA de la Baume d'Hostun (électriques et hydrauliques)
- D'intégrer au SID les installations de l'ASA (demande de l'assemblée délibérante de l'ASA du 09 juin 2020)
- De proposer des surfaces irriguées supplémentaires sur le territoire

Ainsi, le projet prévoit le remplacement des deux stations de pompage : celle du SID et celle de l'ASA, par une station unique avec deux niveaux de service pour répondre à une problématique de pression de refoulement :

- un réseau haut service maillé avec les stations de pompage d'Eymeux et de Meymans ; réseau sur lequel 125 hectares supplémentaires peuvent être proposés à l'irrigation,
- un réseau bas service alimentant le réseau de l'ASA de la Baume d'Hostun et les bornes les plus basses du réseau du SID (partie basse de la plaine d'Eymeux).

Le débit total de dimensionnement de la station est de 1125 m<sup>3</sup> /h.

Le maillage entre les réseaux nécessitera la pose de 3 km de canalisations.

### Etat d'avancement :

Marché de maîtrise d'œuvre attribué le 28 novembre 2020.

Travaux de construction de la prise d'eau réalisés à partir du 28 octobre 2021 et pendant toute la durée de l'arrêt canal.

La consultation pour les travaux de création de la station et la pose de canalisation sera lancée en fin d'année 2021.

### Coût et financement :

Le coût subventionnable du projet s'élève à 2 144 075 € HT (fourniture et pose ; hors maîtrise d'œuvre). Le projet est financé à 70%. Le plan de financement est le suivant :

- Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt (Plan de Relance) : 750 426,25€
- FEADER : 750 426,25€



Financé par



## 6.7 RECONVERSION DU RESEAU GRAVITAIRE DU TRICASTIN

### Objectif :

L'objectif est de remplacer le réseau gravitaire par un réseau sous-pression afin de :

- Prévenir de la ruine les ouvrages actuels
- Amélioration de la sécurité des riverains du canal
- Maintenir et redynamiser l'agriculture locale
- Réaliser des économies d'eau importantes

Le projet prévoit : la modification de la station de pompage des Echaravelles, la reconversion du réseau gravitaire par la création d'un réseau d'irrigation sous pression dans la plaine de la Garde Adhémar et la création d'un réservoir et d'une station de reprise pour alimenter le plateau des Chirouzes.

Au total, le passage sous pression permettra d'économiser, directement et indirectement, 1Mm<sup>3</sup> à 2 Mm<sup>3</sup> par an.

### Etat d'avancement :

Le conseil d'administration du SID a demandé à l'Etat le transfert des ouvrages des canaux du Tricastin (CA du 21/02/2020 et du 02/02/2021). Un inventaire foncier doit être réalisé afin de pouvoir finaliser le transfert des parcelles dans de bonnes conditions. Cet inventaire (qui concerne également la concession du Canal de la Bourne) fait l'objet d'une subvention de l'Etat validée par une convention du 9 décembre 2020.

### Coût et financement :

Aujourd'hui, le projet est estimé à 8 M€.

Devant les difficultés d'établissement du plan de financement de l'opération, le SID a demandé que cette opération soit incluse dans le projet « Hauts de Provence Rhodanienne ». Le projet a aussi fait l'objet d'une fiche Contrat Plan Etat Région en 2021 (CPER ; par ce contrat, l'Etat et la Région s'engagent sur la programmation et le financement de projets structurants sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes).

## 7- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées :

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : Déclaration de projet de Travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar.

## 7-ACTIVITES ANNEXES DU S.I.D.

Le S.I.D. assure des prestations pour des organismes ou structures extérieures.

### **AFR de l'étoile :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable, suivi du contrat de prestations de services avec la SAUR.

### **ASA de Charmes :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

### **ASA de la Gueule :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

### **ASA des canaux du Charran :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

### **ASA des Mattes :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

### **SYGRED :**

Prestations gestion administrative et comptable,

Prestations d'assistance technique à la gestion des OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements agricoles)

Prestations de conseils et d'assistance technique et juridique

### **ASA des Malcontents :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

Cartographie des territoires du SID  
2020

